



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 7 février 2018

CONVOCATION : 31 janvier 2018

AFFICHAGE : 31 janvier 2018

PRESENTS : CANTENEUR Bruno, CHAXEL Chantal, KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, MARCHAND Ginette, NICLAS Claude, POIREL David, SCHOLZ Laurent.

MEMBRE ABSENT et EXCUSE : PELTRE Béatrice et SEYBOLD Christophe

POUVOIRS : 0

MEMBRES AYANT DELIBERE : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : CHAXEL Chantal

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

➤ **AMENAGEMENT DE LA PLACE :**

Les quelques anomalies relevées sur le chantier sont toujours d'actualité : Prise électrique 3 fils sur le coffret général, branchement téléphonique incorrect au 51 grande rue et finition des enrobés. En qualité de maître d'œuvre, l'atelier MULLER Eric est chargé de solutionner ces problèmes dans les plus brefs délais.

➤ **POINT NUMERIQUE DE PROXIMITE :**

Un équipement informatique de proximité (accès à internet) sera mis à la disposition des administrés à partir du 1^{er} avril. Ce service est plus particulièrement réservé aux personnes non informatisées (inscriptions à divers concours pour les jeunes, déclaration d'impôts sur le revenu, etc.). Un devis de 929,86 €, présenté par « louston informatique » est validé par l'assemblée. Des dossiers de subventions (DETR : Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux et le CTS : Contrat de Territoire Solidaire) seront prochainement adressés à l'Etat et au Conseil Départemental.

➤ **DECONNECTION DE LA FOSSE SCEPTIQUE DE L'ECOLE :**

Contrairement à ce qui avait été affirmé en 2013 par la société BEREST, il s'avère bien qu'une fosse septique existe bien à l'école qui en ce temps était gérée par le syndicat scolaire d'Arracourt. Des travaux de déconnexion sont à prévoir à ce jour. La société BEREST devra répondre de son étude caduque du moment.

➤ **PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2018 :**

La rue des vergers a connu quelques débordements lors des inondations de janvier dernier et l'accès aux nouvelles habitations nécessite un remaniement de l'entrée de cette voie. Des devis pour aménagement de cet accès seront étudiés dans les mois à venir.

➤ **REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE ZD 17 (au haut de la Croix)**

Des devis d'implantation d'arbres fruitiers locaux seront demandés pour création d'un verger communal.



➤ **COMICE AGRICOLE**

Afin de prévoir une réglementation de circulation sur la RD 914, lors du comice agricole du 10 juin prochain, une rencontre avec le DITAM (Conseil Départemental) est prévue le 22 février en mairie d'Arracourt. Les organisateurs (comice, foyer rural et mairie) se rencontreront sur le terrain, le samedi 10 mars à 10 h pour définir les divers emplacements de part et d'autre de la chaussée.

➤ **PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LA CCS :**

Lors de sa réunion du 25 janvier 2018, les membres du conseil communautaire de la CCS ont validé les règlements d'assainissement collectif et non-collectif dans lesquels certaines remarques ont été prises en compte.

Le conseil communautaire, après délibération, fixe les tarifs de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), à partir du 1^{er} janvier 2018, à 2.500€ par branchement au réseau collectif pour toute nouvelle construction.

➤ **ONF : DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES 2018 :**

Sur un total de 6758,80 € proposé par l'ONF pour diverses interventions en forêt communale, seules 2 actions de maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur sur la Parcelle 18 r en forêt de Bezange et de dégagement mécanique sur la parcelle 17. r , au bois de Bénamont ont été retenues pour la somme de 1.462 €HT.

➤ **SUBVENTION :**

Le conseil octroie une subvention de 100 € au corps des sapeurs-pompiers du CPI d'Einville, pour l'année 2018.

➤ **PLAINTE DE M. BAZIN Gérard, INSTIGATEUR DU CHAR :**

Depuis plusieurs mois, M. Gérard Bazin refuse la pose du panneau descriptif détaillant la bataille de chars d'Arracourt. Edifié en lieu et propriété communale, ce panneau d'affichage au caractère purement historique a été installé en mai dernier près du char. Selon les dires malveillants d'une personne du village, M. Bazin n'accepte pas cette édification en bordure du char pour des raisons de non-respect à l'environnement du char... Une demande de retrait de ce panneau remonte au 11 mai 2017.

En 1999, l'association « Lorraine Battle Mémorial » présidée par G Bazin, a fait don par convention du 10/07/99, de ce monument historique à la commune d'Arracourt et elle a autorisé, par courrier du 30/05/2015, la municipalité à entretenir les abords du char Sherman entretenu jusque-là par les membres bénévoles de cette association.

Un premier refus de retrait de ce panneau de la part de la commune a bien été notifié à M. Bazin, le 6 juillet 2017. Précisant que ce panneau commémoratif n'entache en rien la valeur historique du char, (bien au contraire !) et qu'il ne gêne en aucun cas, la visibilité du monument.

A nos dépens et selon les discordes entre historiens locaux, M. Bazin met ce dossier entre les mains de Maître Charles SIMON, avocat au barreau de Paris, Faubourg St Honoré à Paris. Après réflexion au sein de l'assemblée, cette affaire sera confiée au service juridique de l'ADM 54.

ARRACOURT, le 12 février 2018
Le Maire, Ginette MARCHAND,

Département de Meurthe et Moselle

MAIRIE
D'ARRACOURT
54370



Téléphone et Télécopie :
03.83.71.71.08

MAIRIE d'ARRACOURT
Canton de Baccarat
Arrondissement de Lunéville
Département de Meurthe et Moselle

